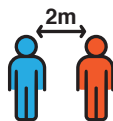


### GESTION DES RISQUES

- ✓ Avant toute chose, le propriétaire et/ou gestionnaire de l'écurie doit procéder à l'évaluation de son offre (capacité d'accueil, horaire, services) en fonction de sa capacité à respecter ou faire respecter par ses employés les consignes sanitaires qui suivent.  
À défaut de pouvoir éliminer les risques de contamination, il faut viser à les diminuer et à les contrôler.

### MESURES DE PRÉVENTION DE BASE

- ✓ Interdire l'accès de tous les lieux intérieurs (écurie, manège intérieur, etc.) aux personnes âgées de 10 ans et plus qui ne portent pas de couvre-visage en tout temps. Cette règle ne s'applique pas lorsque ces personnes pratiquent des activités équestres monté ou à l'attelage.  
À noter que le port du couvre-visage est fortement recommandé pour les enfants de 2 à 10 ans, mais non obligatoire.
- ✓ Favoriser la distanciation physique de ses employés durant les périodes de travail:
  - Limiter le nombre de personnes pour chaque période de travail;
  - Établir un horaire, en évitant que les équipes ne se croisent;
  - Identifier une équipe ou des personnes de remplacement.
- ✓ Exclure des lieux de travail toutes personnes symptomatiques ainsi que celles qui ont été en contact étroit avec une personne symptomatique ou placée en isolement en raison de la COVID-19.
- ✓ Informer les parents, les tuteurs, les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires des mesures de prévention mises en oeuvre dans les écuries pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter et de limiter le plus possible leur déplacement sur le site de l'écurie.
- ✓ Une attention particulière doit être portée aux espaces agissant comme goulots d'étranglement (ex. : entrée des toilettes, sortie vers l'extérieur, escaliers, espaces-repas, etc.) pour éviter que des files de personnes rapprochées ne s'y créent.



### AFFICHAGE / INFORMATION

- ✓ Miser sur la communication préalable avec vos clients, informez-les de vos politiques d'inscription, de paiement, d'annulation, de reconnaissance de risque, etc.
- ✓ Privilégier les échanges par voie électronique.
- ✓ Installer des affiches sur les mesures d'hygiène et de distanciation physique.
- ✓ Afficher, à l'entrée du bâtiment, la capacité d'accueil maximum autorisée

### PREMIERS SOINS

- ✓ Mettre à disposition les équipements de protection individuelle, y compris masque de procédure et protection oculaire, nécessaires et en nombre suffisant.
- ✓ Avoir une trousse d'urgence dans laquelle des gants, masques de procédure, protection oculaire, sac refermable et une solution hydroalcoolique à au moins 60% ont été ajoutés.
- ✓ Prévoir un endroit afin d'isoler un participant qui présente des symptômes. Il devra être accompagné par un seul membre du personnel et ils devront porter chacun un masque de procédure jusqu'à ce que le participant quitte les lieux. Le membre du personnel devra alors désinfecter la pièce, enlever ses protections en respectant la façon de faire (CNESST) et se laver les mains avant de retourner à ses autres fonctions.
- ✓ Suggérer au personnel une formation traitant des mesures à prendre en lien avec Covid-19 (Ex.: Siriusmedx).

### NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- ✓ Faciliter l'accès aux produits de désinfection dans les endroits névralgiques du site.
- ✓ Assurer le bon fonctionnement et l'entretien des systèmes de ventilation.
- ✓ Établir un horaire pour le nettoyage et la désinfection.
- ✓ Prévoir des bacs ou un espace pour le matériel à désinfecter et un autre pour celui qui est propre.
- ✓ Prévoir des poubelles sans contact.
- ✓ Créer un système de communication pour savoir si la salle de bain a été utilisée.
- ✓ Pour la salle de bain, lorsqu'accessible, le nettoyage devrait idéalement être fait aux 2 à 4 heures. Pour que cette mesure soit efficace, les participants seront invités à laver leurs mains avant d'accéder et avant de sortir de la salle de bain.



POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ DES OUTILS POUR VOUS AIDER DE LA CNESST

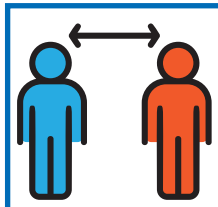
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils.aspx>

### GESTION DES RISQUES

- ✓ La travailleuse / travailleur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail (article 49 de la LSST).

### PROTECTION

- ✓ Le personnel doit porter un masque ou un couvre visage à l'intérieur d'un bâtiment de l'établissement équestre.



### NETTOYAGE ET ÉQUIPEMENT

- ✓ Limiter le partage des accessoires et des appareils professionnels;
  - Nettoyer et désinfecter régulièrement l'équipement collectif ou dès que plus d'une personne s'en sert;
  - Nettoyer les outils et les équipements utilisés par les travailleurs après chaque quart de travail ou lorsqu'ils doivent être partagés;
  - Nettoyer et désinfecter immédiatement les souillures visibles sur les surfaces ou les objets.
- ✓ Prévoir le nettoyage fréquent et la désinfection des surfaces, surtout celles qui sont touchées souvent.
- ✓ Nettoyer ou brosser la surface pour enlever toute la matière organique avant de la désinfecter.
- ✓ Ne pas partager l'équipement de nettoyage avec les clients ou les fournisseurs.



#### Produits recommandés

- Solution alcoolisée à plus de 60%;
- Solution à base d'eau de javel (1 part d'eau de javel dans 9 parts d'eau);
- Produit nettoyant avec peroxyde d'hydrogène en vente libre.

*Veillez lire et appliquer les recommandations du fabricant des produits que vous utilisez.*

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ DES OUTILS POUR VOUS AIDER DE LA CNESST

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils.aspx>